CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE À LA CONVENTION-CADRE
pour la mise en œuvre de la co-accréditation des mentions de master du site de Lyon Saint-Etienne

ENTRE

L'Université Lumière - Lyon 2
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 86 rue Pasteur - 69635 Lyon cedex 07,
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège social est situé rue Maurice Audin – 69518 VAULX-EN-VELIN Cedex
Représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Baptiste LESORT

Partenaire co-accrédité

Préambule :

Conformément à la convention-cadre du 21 septembre 2016 pour la mise en œuvre de la co-accréditation des mentions de master du site Lyon-St Etienne 2016/2020, la convention d'application précise les modalités d'organisation.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Article 1-1 :
La présente convention a pour objet de déterminer, entre les établissements signataires, les termes de fonctionnement de la co-accréditation à délivrer le diplôme de master Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports, ci-après dénommé 3ET, en conformité avec :
- l'arrêté du 23 mai 2016, pour l'Université Lyon 2
- l'arrêté du 24 juin 2016, pour l'ENTPE

MENTION CO-ACCREDITÉE	PARCOURS-TYPE	ÉTABLISSEMENT(S) CONCERNÉ(S)/PARCOURS	PARTENAIRE EXTERIEUR
Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports (3ET)	Transports, Réseaux, Territoires (TRT)	*Lyon 2, ENTPE*	
	Transports Urbains et Régionaux de Personnes (TURP)	*Lyon 2, ENTPE*	
	Transport et Logistique Industrielle et Commerciale (TLIC)	*Lyon 2*	

Article 2 : LES INSTANCES DE PILOTAGE

Les instances désignées ci-dessous sont garantes, au travers des différentes fonctions qu'elles occupent, du bon déroulement de la co-accréditation et interviennent toujours au niveau de la mention en co-accréditation.

1- **Coordinateur.trice**

Conjointement désigné.e par les établissements co-accrédités et validé.e par le bureau de l'Université de Lyon, le.la coordinateur.trice de la mention agit pour coordonner la mention. Il.Elle est le.la référent.e pour l'Université de Lyon et pour les établissements co-accrédités et partenaires membres de la COMUE Université de Lyon.

Conformément à la convention-cadre pour la mise en œuvre de la co-accréditation des mentions de master du site Lyon-St Etienne, le/la coordinateur.trice de la mention Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports est chargé.e de :

- mettre en place et présider un comité de pilotage de la mention composé des responsables de parcours et d'au moins un représentant par établissement co-accrédité ou partenaire ;
- coordonner l'action des responsables de parcours ;
- collecter les résultats des évaluations des formations et des enseignements, faites par les étudiants dans le cadre des dispositifs propres à chaque établissement ;
- représenter la mention au sein du collège académique ;
- présider le jury de diplôme, en organiser le calendrier et coordonner le calendrier des jurys d'année avec les responsables de parcours ;
- organiser le conseil de perfectionnement (un par mention et au moins une réunion par an) et être le garant de son bon fonctionnement ;
- coordonner la collecte d'informations pour les évaluations de la mention par les instances nationales comme le HCERES et finaliser les rapports d'évaluation demandés par ces instances.

2- **Comité de pilotage**

Tous les établissements co-accrédités ou partenaires doivent être représentés dans le pilotage de la mention de master Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports. Le comité de pilotage de la mention est composé des responsables de parcours et d'au moins un.e représentant.e par établissement co-accrédité et partenaire. Il est présidé par le.la coordinateur.trice de la mention co-accréditée.

Afin de favoriser le lien entre les formations du domaine transport, le comité de pilotage de la mention de master Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports inclut également le responsable du M1 de la mention ainsi que les responsables des licences :

- Licence professionnelle parcours « Management des Services de Transport de Voyageurs » (MSTV) ;
- Licence professionnelle parcours « Gestion des Réseaux Ferrés » (GRF).

Les responsables de parcours-type sont désignés :

- soit conjointement par les établissements lorsque le parcours-type réunit plusieurs établissements,
- soit par un seul établissement lorsque le parcours-type relève de cet établissement.

La liste des membres de ce COPIL est en annexe 1 de la présente convention.

En cas de changement de coordinateur.rice de mention, de co-responsable de parcours, de responsable du M1 3ET ou de responsable de licence pro, le.la nouveau.elle responsable remplacera automatiquement l'ancien.ne responsable au sein du comité de pilotage.

En vertu de la convention-cadre pour la mise en œuvre de la co-accréditation des mentions de master du site Lyon-St Etienne, le rôle du comité de pilotage est de :

- préparer la convention d'application de la présente convention cadre ;
- assister le.la coordinateur.trice du master co-accrédité dans ses missions ;
- délibérer sur les propositions du Conseil de perfectionnement de la mention de master co-accréditée ;
- délibérer sur les principes d'organisation et de gestion de la mention de master co-accréditée dans le respect des règles de fonctionnement en vigueur dans les établissements ;
- donner un avis sur les propositions de convention et de partenariat avec d'autres établissements que ceux qui sont co-accrédités.

Afin d'assurer ses fonctions, le comité de pilotage décide de se réunir selon les conditions suivantes :

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par trimestre et autant que de besoin selon l'actualité de la mention. Les réunions se dérouleront dans l'une ou l'autre des composantes de manière équilibrée. Le compte rendu sera rédigé par le.la coordinateur.trice de la mention ou par défaut par une personne désignée par le.la coordinateur.trice de la mention. Le compte rendu fera notamment état de l'ensemble des décisions prises par le comité. Le compte rendu sera diffusé à l'ensemble des membres du comité ainsi qu'au directeur du Laboratoire Aménagement Economie Transports. Il sera également transmis pour information au Doyen de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion de Lyon2 ainsi qu'au responsable du Département transports de l'ENTPE et au directeur.rice de la formation initiale de l'ENTPE.

3- Conseil de perfectionnement

Il est composé conformément à l'article 5 du cadre national des formations (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master).

La composition du Conseil de perfectionnement doit respecter l'équilibre entre les parcours, entre les campus (si la formation est dispensée sur plusieurs localisations) et entre les établissements, dans les différentes catégories de membres. S'agissant de la mention de master Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports, le Conseil de perfectionnement comprendra les responsables ou co-responsables des parcours, du M1 et des deux licences professionnelles et des membres extérieurs représentants le monde professionnel et impliqués dans la mention, et le/la directeur/trice du LAET. Ce conseil de perfectionnement comprendra également les entreprises et organisations professionnelles suivantes :

- Groupe Keolis, Directeur de la Relation Client ;
- Groupe Autocariste de Rhône-Alpes Auvergne (PME), Directeur ;
- Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, Responsable des Affaires Economiques ;
- Groupe SNCF, SNCF-Réseau, Responsable du Centre de Formation de Lyon ;
- Groupe Pomona, Passion Froid, Directeur Logistique Régional Rhône-Alpes Auvergne ;
- Groupe XPO Logistics, directeur régional
- Groupe DHL, directeur régional
- Groupe Transdev, représentant du service RH ;
- Explain Consulting (Start up du transport), Directeur ;
- SYTRAL, Autorité organisatrice de transport, directeur des études
- Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité organisatrice de transport, directeur du service transport
- Une étudiante et un étudiant de la mention 3ET

Le Conseil de perfectionnement se réunira, au moins une fois par an et autant que de besoin selon l'actualité de la mention. Les réunions se dérouleront dans l'une ou l'autre des composantes de manière équilibrée.

Il est présidé par le/la coordinateur.trice et a pour rôle :

- de favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel ;
- d'éclairer sur les objectifs de chaque formation et de contribuer à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité ;
- de faire la synthèse des résultats des évaluations qui font l'objet de présentations et de débats au sein du conseil de perfectionnement ;
- de proposer au comité de pilotage des réflexions sur l'évolution de la formation dispensée aux étudiants.

Le compte rendu des décisions prises sera rédigé par le.la coordinateur.trice de la mention ou par défaut par une personne désignée par le.la coordinateur.trice de la mention. Le compte rendu sera diffusé à l'ensemble des membres du conseil de perfectionnement ainsi qu'au directeur Laboratoire Aménagement Economie Transports. Il sera également transmis pour information au Doyen de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion de Lyon2 ainsi qu'au responsable du Département transports de l'ENTPE et au directeur.rice de la formation initiale de l'ENTPE.

ARTICLE 3 : SCOLARITE DES ETUDIANTS

Les conditions d'admission (niveau et connaissances exigées, procédure de candidature, commission pédagogique), les modalités de contrôle des connaissances dont relève la mention co-accréditée sont définies au niveau de la mention et validées par les instances des deux établissements. Le calendrier universitaire est voté par les instances des établissements dans le cadre de l'Université de Lyon.

1- Inscription des étudiant.e.s

L'étudiant.e s'inscrit administrativement dans l'un des établissements co-accrédités. Les droits d'inscription sont réglés dans l'établissement d'inscription administrative unique (ou principal), selon ses modalités particulières. L'ensemble des étudiants sont inscrits et paient les droits d'inscription à l'Université Lumière Lyon2 à l'exclusion des étudiants de l'ENTPE ou issus d'établissements avec lesquels l'ENTPE a développé des accords spécifiques pour lesquels l'inscription et le paiement des droits se fait à l'ENTPE.

Chaque établissement co-accrédité doit également permettre à l'étudiant.e ayant réalisé son inscription auprès d'un autre établissement co-accrédité l'accès aux services nécessaires aux bonnes conditions pédagogiques. Les deux établissements favoriseront autant que possible une inscription secondaire et gratuite dans l'établissement co-accrédité (parcours TRT et TURP). Tous les étudiants inscrits dans les parcours co-accrédités TRT et TURP jouissent des mêmes droits pour accéder aux services généraux des deux établissements, notamment aux services de documentation, aux centres informatiques, aux services de restauration, aux réseaux de relations internationales dans le cadre des conventions passées par les deux établissements avec les Universités étrangères, de vie étudiante et d'activités sportives :

- Pour l'Université Lyon 2 : l'accès aux différents outils par les étudiant.es inscrit.es dans un établissement co-accrédité se fera par une inscription sur le logiciel SESAME https://sesame.univ-lyon2.fr/. Seules les ressources numériques du Service Commun de Documentation ne sont pas accessibles aux étudiant.es « extérieur.es » ;
- Pour l'ENTPE : l'accès aux différents outils par les étudiant.es inscrit.es dans un établissement co-accrédité se fera par une inscription dans le système d'information AURION de l'ENTPE.

2- Règlement des études

Le règlement de scolarité applicable est celui de l'université d'inscription unique (ou principale) de l'étudiant.e.

3- Directeur.trice de mémoire :

Un.e étudiant.e peut choisir son.sa directeur.trice de mémoire dans l'un des établissements co-accrédités indépendamment de son établissement d'origine (i.e son établissement d'inscription administrative) avec l'accord de son.sa (co-)responsable de parcours.

4- Jury de parcours et de diplôme :

Il est institué un jury de diplôme pour la mention de master Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports. Il est validé conjointement par les instances des deux établissements co-accrédités et partenaires.

Il est composé de membres des établissements co-accrédités et partenaires et présidé par le.la coordinateur.trice de la mention de master co-accrédité. Il.Elle est chargé.e d'en organiser le calendrier et de coordonner le calendrier des jurys d'année ou de parcours avec les (co-)responsables de parcours.

Le jury de parcours est composé d'un.e président.e et de son.sa suppléant.e, d'au moins deux autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés au sens de l'article D719-4 du code de l'éducation, d'un.e enseignant.e ou chercheur.euse et d'une personnalité qualifiée issue du monde socioprofessionnel.

5- Délivrance du diplôme :

Chaque établissement co-accrédité délivre et établit le diplôme national de master signé par le chef d'établissement dans le cas de l'Université Lumière Lyon2 et par le directeur de l'ENTPE et le.la recteur.rice dans le cas de l'ENTPE.

La procédure administrative de délivrance du diplôme relève de l'établissement où l'étudiant.e s'est inscrit.e.
Le diplôme est accompagné d'un supplément au diplôme délivré par l'établissement qui a inscrit l'étudiant.e administrativement.
Le parcours type, qui vise notamment à faciliter la mobilité en France ou à l'étranger, peut apparaître en fin de liste des visas.

ARTICLE 4 : MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les établissements co-accrédités veilleront à un équilibre global des apports de toutes natures entre les différents établissements et respecteront les principes suivants :

- les établissements prennent en charge les heures assurées par leurs enseignant.es statutaires ;
- les enseignant.es statutaires déclarent leur service d'enseignement dans leur établissement de rattachement, en fonction des règles en vigueur et propres à leur statut ;
- les intervenant.es vacataires sont recruté.es et pris.es en charge par l'établissement responsable des enseignements dont il.elle a la charge, selon les règles en vigueur. Ces informations seront communiquées à l'autre établissement partenaire avant le début effectif des enseignements concernés.

1- Maquette pédagogique :

La maquette pédagogique de référence de la mention Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports est jointe en annexe 2. Elle pourra être modifiée après accord entre les parties et adoption des modifications par les instances des établissements co-accrédités.

2- Gestion administrative :

Les secrétariats de scolarité respectifs des deux établissements assurent la coordination des admissions d'étudiants, la gestion des moyens pédagogiques et le bon déroulement des enseignements. Les deux établissements s'accordent pour assurer :

- aux secrétariats, toutes les conditions garantissant le bon déroulement de la gestion pédagogique et des inscriptions administratives des étudiants ;

- aux étudiants, tous les moyens et conditions leur permettant de réaliser leur cursus dans de bonnes conditions pédagogiques.

L'ENTPE assume le financement d'un poste de responsable administratif qui travaillera, à concurrence d'un mi-temps, à la gestion administrative des deux parcours TURP et TRT, en relation avec les secrétariats des études et l'ensemble des personnels concernés par les parcours des deux établissements sous la responsabilité hiérarchique du département transports de l'ENTPE. Une convention spécifique précisera les conditions de mise à disposition.

3- Dispositions financières générales :

Un état annuel des recettes et dépenses sera tenu, sous la responsabilité des coordinateurs de parcours, pour chacun des parcours.

L'état des recettes et dépenses comprendra en recettes : la dotation de chacun des établissements en fonction des règles en vigueur, la facturation relative aux contrats d'apprentissage et contrat de professionnalisation, les inscriptions dans le cadre de la formation continue, la taxe d'apprentissage collectée...
En dépenses seront pris en compte, pour les deux établissements partenaires : les heures des intervenants prises en charge par chacun des deux établissements, le coût proratisé des secrétariats, les frais administratifs et de communication, les frais de déplacements, les investissements et tous autres frais supportés par les parcours concernés.

La mention de Master 3ET arrêtera chaque année dans son budget, au terme de l'année universitaire, et en accord avec le responsable du Département Transports de l'ENTPE et du doyen de l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lyon2, le montant des dépenses et recettes réalisées par chacun des deux établissements. En fonction des recettes de l'année universitaire perçues par l'université Lyon 2 au titre de la taxe d'apprentissage, est alors également arrêté, avec l'accord du responsable du Département Transports de l'ENTPE et du doyen de l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lyon2, le montant de refacturation à l'Université Lyon2 des charges de gestion supportées par l'ENTPE pour l'administration des parcours TURP et TRT co-accrédités (dépenses de vacation excédant les dotations horaires initiales, conventions d'enseignement établies avec les professionnels, charges liées au poste de responsable administratif, dépenses de fonctionnement).

4- Répartition des dépenses entre les deux établissements :

Parcours TURP
Les deux établissements s'engagent à offrir un niveau de dotation similaire en enseignement permettant la mise en œuvre de la maquette présente à l'annexe 1, dans le respect des règles de dotations en vigueur dans chacun des établissements co-accrédités.

L'ENTPE assure le paiement des enseignements restants à hauteur des recettes disponibles suite à la refacturation prévue au paragraphe 3 ci-dessus, conformément au budget prévisionnel du parcours, tel qu'établi au sein du budget de la mention de Master 3ET.

Parcours TRT
L'université Lyon2 prend en charge l'UE séminaire de recherche à hauteur de la dotation annuelle en fonction des règles en vigueur au sein de l'Université Lyon2.
L'ENTPE prend en charge sur son budget de vacation les enseignements du parcours TRT communs à la spécialité de 3° année de l'ENTPE, ainsi que l'UE d'anglais commune au parcours TURP.
L'université Lyon2 prend en charge les enseignements restants à hauteur des autres recettes disponibles au niveau du parcours TRT, conformément au budget prévisionnel du parcours, tel qu'établi au sein du budget de la mention de Master 3ET

Responsable administratif des enseignements co-accrédités
L'ENTPE assume le financement d'un poste de responsable administratif qui travaillera, à concurrence d'un mi-temps, à la gestion administrative des deux parcours mentionnés, en relation avec les secrétariats des études et l'ensemble des personnels concernés par les parcours des deux établissements. Il sera placé sous la

responsabilité hiérarchique du responsable du département transports de l'ENTPE. Il sera placé sous la responsabilité fonctionnelle du responsable du département transports de l'ENTPE lorsqu'il est à l'ENTPE. Il sera placé sous la responsabilité fonctionnelle du responsable du secrétariat des masters et de la CSAF de l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion lorsqu'il sera à l'Université Lyon2.

En cas de vacance du poste de responsable administratif, il reviendra à l'ENTPE d'engager les démarches pour son remplacement.

Le responsable administratif bénéficiera des formations proposées par l'ENTPE et l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon2.

Dépenses afférentes à la VAE
Les dépenses correspondantes seront prises en charge par l'établissement dans lequel le candidat est inscrit.

Toute modification de la répartition des dépenses donnera lieu à la signature d'un avenant.

ARTICLE 5 : VALIDITÉ

La convention d'application est conclue pour la période 2016-2020. Elle sera automatiquement reconduite par tacite reconduction sauf dénonciation au plus tard 6 mois avant la rentrée universitaire suivante, dans la limite de la présente durée de l'accréditation de la mention 3ET.

Toute modification ultérieure des clauses de la présente convention d'application doit faire l'objet d'un avenant écrit et dûment signé par l'ensemble des chefs d'établissements.
La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1er avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation des tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : EXEMPLAIRES ORIGINAUX

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties.

À Lyon, le

Pour l'Université Lyon 2
La Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

À Vaulx-en-Velin, le

Pour l'ENTPE
Le Directeur, Monsieur Jean-Baptiste LESORT

ANNEXE 1: Le comité de pilotage de la metion Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports (3ET)

Le comité de pilotage est ainsi composé des personnes suivantes au titre de leur responsabilité pédagogique :

- Stéphanie SOUCHE-LE CORVEC, Professeure université Lyon2, UFR de sciences économiques et de gestion, au titre de coordinatrice de la mention et de co-responsable du parcours TRT représentant Lyon2 ;
- Patrick BONNEL, ICTPE, responsable du Département transports à l'ENTPE, au titre de Responsable du Département transports et au titre de co-responsable du parcours TURP représentant l'ENTPE ;
- Louafi BOUZOUINA, chargé de recherche, ENTPE, au titre de co-responsable du parcours TRT représentant l'ENTPE ;
- Florent LAROCHE, Maitre de conférences université Lyon2, UFR de sciences économiques et de gestion, au titre de responsable de la licence pro MSTV ;
- Aurélie MERCIER, Maitre de conférences université Lyon2, UFR de sciences économiques et de gestion, au titre de responsable de la licence pro GRF ;
- Guillaume MONCHAMBERT, Maitre de conférences université Lyon2, UFR de sciences économiques et de gestion, au titre de responsable du M1 de la mention 3ET ;
- Nicolas OVTRACHT, chargé de recherche CNRS, au titre de co-responsable du parcours TLIC ;
- Pierre-Yves PEGUY, Maitre de conférences université Lyon2, Faculté de droit et de science politique, au titre de co-responsable du parcours TURP représentant Lyon2 ;
- Kseniya SCHEMELEVA, Maitre de conférences université Lyon2, UFR de sciences économiques et de gestion, au titre de co-responsable du parcours TLIC.

ANNEXE 2 : Maquettes

Maquette du M1

L'ensemble des enseignements se déroulent à l'Université Lumière Lyon2 et sont pris en charge par l'Université Lumière Lyon2

SEMESTRE 1 259

NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	Nb Choix	NOM ENSEIGNEMENT	Type enseignement	Nb h étudiant	Nb h restant à charge si mutualisation
UE Evolution de l'environnement socio-	obligatoire		Veille et conjoncture	CM	21	0
UE Evolution de l'environnement socio-	obligatoire		Economie de la concurrence et des réseaux	CM	21	0
UE Evolution de l'environnement socio-	obligatoire		Marketing des services	CM	21	0
UE Evolution de l'environnement socio-économique	obligatoire		Etudes de cas	TD	15,75	0
UE Fondamentale : Economie et	obligatoire		Economie des transports	CM	21	21
UE Fondamentale : Economie et	obligatoire		Economie spatiale et des territoires	CM	21	21
UE Fondamentale : Economie et	obligatoire		Calcul économique	CM	21	21
UE Fondamentale : Economie et	obligatoire		Applications-calcul économique	TD	15,75	15,75
UE Fondamentale : Economie et	obligatoire		Théorie des réseaux	CM	17,5	17,5
UE Langues	obligatoire		Anglais	Langue	21	21
						0
UE Outils	obligatoire		Gestion de projet	CM	10,5	5,75
UE Outils	obligatoire		Statistiques appliquées	CM	10,5	5,25
UE Outils	obligatoire		Statistiques appliquées	TD	10,5	7,9
UE Outils	obligatoire		Application logiciels	TD	10,5	10,5
UE Outils	obligatoire		Méthodologie 1 (recherche de stage)	TD	10,5	10,5
UE Outils	obligatoire		Gestion de projet	TD	10,5	10,5

SEMESTRE 2 #######

NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	Nb Choix	NOM ENSEIGNEMENT	Type enseignement	Nb h étudiant	Nb h restant à charge si mutualisation
UE d'Orientation PME	obligatoire	3 choix	Trajectoires et mode de croissance des PME	CM	21	10,5
UE d'Orientation: PME	obligatoire	3 choix	Economie et developpement internaitonal des PLE	CM	21	10,5
UE d'Orientation PME	obligatoire	3 choix	Etudes de cas	TD	10,5	5,25
UE d'Orientation : Marketing	obligatoire	3 choix	Etudes de marché	CM	21	10,5
UE d'Orientation : Marketing	obligatoire	3 choix	Comportement du consommateur	CM	21	10,5
UE d'Orientation : Marketing	obligatoire	3 choix	Etudes de cas	TD	10,5	5,25
UE d'Orientation : Outils statisitques	obligatoire	3 choix	Analyses de données	CM	21	10,5
UE d'Orientation : Outils statisitques	obligatoire	3 choix	Statistiques des données catégorielles	CM	21	10,5
UE d'Orientation : Outils statisitques	obligatoire	3 choix	Application	TD	10,5	5,25
UE Transport et Territoires	obligatoire	Lobligatoire	Transport de marchandises	CM	21	21
UE Transport et Territoires	obligatoire	Lobligatoire	Transport de voyageurs	CM	21	21
UE Transport et Territoires	obligatoire	Lobligatoire	Etudes de cas	TD	10,5	10,5
						0
UE Professionalisation	obligatoire	Lobligatoire	Jeu d'entreprises	TD	21	10,5
						0
UE Langues	obligatoire	Lobligatoire	Anglais	TD	10,5	0
UE Stage-mémoire	obligatoire	Lobligatoire	Stage	stage		0
UE Stage-mémoire	obligatoire	Lobligatoire	Méthodologie 2	CM	16	8

Maquette du parcours TRT

	NMEE521 / 162		Mention : Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports (3ET)				Contrat 2016/2020	
			PROJET 2018/2019				CFVU : date Modification : date	
			Parcours 1 : Transport Réseaux Territoire (TRT)	Type ens	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coeff	ECTS
	EE522 / 162		MASTER 2ème Année					60
L5EEEOP3	5EEEOPT3	CHOI	UN SEMESTRE AU CHOIX PARMI >> 5EEEPER3 OU 5ZATSMO3					
	5EEEPER3		SEMESTRE 3					30
L5EEEPR3								
	5EEEAUE3		SEMINAIRE DE RECHERCHE					13
L5EEEAU3								
	5EEEA013	ENS	Economie publique appliquée aux transports et aux réseaux	CM	36		1	
	5EEEB013	ENS	Calcul économique appliqué aux transports et aux réseaux	CM	27		1	
	5EEEC013	ENS	Modélisation-Localisation	CM	33		1	
	5EEEUEB3		COURS DE DOMAINE					15
L5EEEUB3								
	5EEEB013	ENS	Evaluation de la politique des transports	CM	24		1	
	5EEEB023	ENS	Tarification et financement et regulation des sytèmes de transport	CM	27		1	
	5EEEB033	ENS	Analyse et prévision de la demande de transport	CM	27		1	
	5EEEB043	ENS	Transport de marchandises et intermodalité	CM	27		1	
	5EEEB053	ENS	Traitement d'enquête	CM	27		1	
	5EEEB063	ENS	Droit et organisation des transports	CM	24		1	
	5EEEUEC3		LANGUE					2
L5EEEUC3								
	5EEEC013	ENS	Anglais	CM	40		1	
L5EEEOP4	5EEEOPT4	CHOI	UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMI >> 5EEEPER4 OU 5ZATSMO4					
	5EEEPER4		SEMESTRE 4					30
L5EEEPR4								
	5EEEAUE4		STAGE - MÉMOIRE					30
L5EEEAU4								
	5EEEC014	ENS	Stage / mémoire de recherche				1	
	5EEEC024	ENS	Technique documentaire	CM	4,5		-	

UE / ECTS	UC / ECTS	Nombre d'heures	Lieu de réalisation de l'UC	Prise en charge financière
Séminaire de recherche (13 ECTS, 2 séminaires obligatoires parmi 3)	Economie publique appliquée aux transports et aux réseaux	36	Lyon2	Lyon2
	Calcul économique appliqué aux transports et aux réseaux	27	Lyon2	Lyon2
	Modélisation des choix de Localisation	33	Lyon2	Lyon2
Outils et Méthodes de l'économie des transports et des réseaux : 15 ECTS	Evaluation de la politique de transport	28	ENTPE	ENTPE
	Tarification, financement et régulation des systèmes de transport	27	ENTPE	ENTPE
	Analyse et prévision de la demande de transport	27	ENTPE	ENTPE
	Traitement d'enquêtes	27	ENTPE	ENTPE
	Economie et droit des transports	27	ENTPE	ENTPE
	Transport de marchandises et organisation logistique (module optionnel)	27	ENTPE	ENTPE
Langues : 2 ECTS	Langues	40	ENTPE	ENTPE
Stage/mémoire : 30 ECTS	Mémoire de recherche ou stage Technique doocumentaire		Lyon2	Lyon2

Maquette du parcours TURP

	NMEE521 / 163		Mention : Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports (3ET)				Contrat 2016/2020		
							CFVU : date Modification : date		
			Parcours 1 : Transport Urbains et Régionaux de Personnes (TURP)		Type ens	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coeff	ECTS
L5EEUPER	EE523 / 163		MASTER 2ème Année						60
L5EEUOP3	5EEUOPT3	CHOI	UN SEMESTRE AU CHOIX PARMI >> 5EEUPER3 OU 5ZATSMO3						
	5EEUPER3		SEMESTRE 3						30
L5EEUPE3									
	5EEUUEA3		ANALYSE DE LA DEMANDE						11
L5EEUUA3									
	5EEUA013	ENS	Production des données sur la demande		CM	36	36	3	
	5EEUA023	ENS	Analyse des données		CM	36	36	3	
	5EEUA033	ENS	Analyse et prévision de la demande de transport		CM	48	48	3	
	5EEUA043	ENS	Marketing et communication		CM	21	21	2	
	5EEUUEB3		CONCEPTION ET ORGANISATION DES RESEAUX						8
L5EEUUB3									
	5EEUB013	ENS	Conception d'un réseau et systèmes de transport collectif		CM	18	18	3	
	5EEUB023	ENS	Exploitation des réseaux de transports collectifs		CM	27	27	-	
	5EEUB033	ENS	Gestion d'un réseau		CM	36	36	3	
	5EEUB043	ENS	Gestion des ressources humaines		CM	18	18	2	
	5EEUB053	ENS	Techniques d'exploitation du trafic		CM	3	3	-	
	5EEUUEC3		POLITIQUE DE DEPLACEMENTS						9
L5EEUUC3									
	5EEUC013	ENS	Politique des déplacements urbains		CM	33	33	2	
	5EEUC023	ENS	Transports régionaux de personnes		CM	42	42	2	
	5EEUC033	ENS	Financement, tarification et évaluation		CM	61	61	3	
	5EEUC043	ENS	Dimensions juridiques du transport de personnes		CM	18	18	2	
	5EEUUED3		LANGUES						2
L5EEUUD3									
	5EEUD013	ENS	Anglais		langue	40	40	2	
L5EEUOP4	5EEUOPT4	CHOI	UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMI >> 5EEUPER4 OU 5ZATSMO4						
	5EEUPER4		SEMESTRE 4						30
L5EEUPE4									
	5EEUUEA4		STAGE						30
L5EEUUA4									
	5EEUA014	ENS	stage professionnel		stage			1	

UE / ECTS	UC / ECTS	Nombre d'heures	Lieu de réalisation de l'UC	Prise en charge financière
UE3A. Analyse de la demande : 11 ECTS	Production des données sur la demande : 3 ECTS	36	ENTPE	Voir article 4 alinéa 4
	Analyse des données : 3 ECTS	36	ENTPE	Voir article 4 alinéa 4
	Analyse et prévision de la demande de transport : 3 ECTS	48	ENTPE	Voir article 4 alinéa 4
	Marketing et communication : 2 ECTS	21	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
UE3B. Conception et organisation des réseaux de transport : 8 ECTS	Conception d'un réseau et systèmes de transports collectifs : 3 ECTS	18	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
	Exploitation des réseaux de transports collectifs : 0 ECTS	27	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
	Gestion d'un réseau : 3 ECTS	36	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
	Gestion des ressources humaines : 2 ECTS	18	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
	Techniques d'exploitation du trafic : 0 ECTS	6	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
UE3C. Politique des déplacements : 9 ECTS	Politique des déplacements urbains : 2 ECTS	33	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
	Transports régionaux de personnes : 2 ECTS	42	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
	Financement, tarification et évaluation : 3 ECTS	61	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
	Dimensions juridiques du transport de personnes : 2 ECTS	18	ENTPE/LYON2	Voir article 4 alinéa 4
UE3D. Langue étrangère : 2 ECTS	Langue : 2 ECTS	40	ENTPE	ENTPE
UE 4 Stage : 30 ECTS	Stage + rédaction d'un mémoire			

Maquette du parcours TLIC

	NMEE521 / 161		Mention : Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports (3ET)					Contrat 2016/2020	
								CFVU : date Modification : date	
			Parcours : Transport Logistique Industriel et Commercial (TLIC)		Type ens	Nb h présentiel	Nb h restant à charge si mutualisation	coeff	ECTS
L5EETPER	EE521 / 161		MASTER 2ème Année						30
L5EETOP3	5EETOPT3	CHOI	UN SEMESTRE AU CHOIX PARMI >> 5EPEPER3 OU 5ZATSMO3						
	5EETPER3		SEMESTRE 3						30
L5EETPE3									
L5EETUA3	5EETUEA3		PÔLE TRANSPORT						10
L5EETAU3									
	5EETA013	ENS	Economie des transports		CM	30	22,5	3	
	5EETA033	ENS	Droit privé des transports		CM	15	22,5	1	
	5EETA043	ENS	Organisation et management des unités de transports		CM	12	18	1	
	5EETA053	ENS	Coût du transport et douane		CM	24	36	2	
	5EETA063	ENS	Contrôle et réglementation		CM	24	36	2	
	5EETUEB3		PÔLE LOGISTIQUE						10
L5EETUB3									
	5EETB013	ENS	La gestion de la logistique globale		CM	18	27	2	
	5EETB023	ENS	Management, vente et leadership en logistique		CM	18	27	1,5	
	5EETB033	ENS	Le rôle des progiciels logistiques		CM	15	22,5	1,5	
	5EETB043	ENS	Logistique industrielle		CM	34	45	3	
	5EETB053	ENS	Gestion d'entrepôts		CM	18	27	2	
L5EETUC3	5EETUEC3		PÔLE OUTILS TRANSVERSAUX						10
L5EETCU3									
	5EETC013	ENS	Gestion des ressources humaines		CM	15	22,5	1	
	5EETC023	ENS	Stratégie		CM	18	27	1,5	
	5EETC033	ENS	Gestion financière, contrôle budgétaire		CM	30	45	3	
	5EETC043	ENS	Gestion de la relation client		CM	15	22,5	1	
	5EETC073	ENS	Analyse et visualisation des données		CM	18	27	1,5	
	5EETC063	ENS	Anglais des Affaires		CM	14	0	2	
L5EETOP4	5EETOPT4	CHOI	UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMI >> OU 5ZATSMO4						
	5EETPER4		SEMESTRE 4						30
L5EETPE4									
L5EETUA4	5EETUEA4		STAGE						30
	5EETA014	ENS	stage professionnel		stage			1	
	5EETA024	ENS	suivi stage		TD	27		-	

L'ensemble des enseignements se déroulent à l'Université Lumière Lyon2 et sont pris en charge par l'Université Lumière Lyon2

UE / ECTS	UC / ECTS	Nombre d'heures	Lieu de réalisation de l'UC	Prise en charge financière
UE pôle Transport	Economie des Transports et logistique urbaine / transport de marchandises en ville	30	Lyon2	Lyon2
	Transport International	12	Lyon2	Lyon2
	Droit privé du transport	15	Lyon2	Lyon2
	Organisation et management des unités de transports	12	Lyon2	Lyon2
	Coût du transport et douane	24	Lyon2	Lyon2
	Contrôle et réglementation	24	Lyon2	Lyon2
UE pôle Logistique	La gestion de la logistique globale	18	Lyon2	Lyon2
	Management, vente et leadership en logistique	18	Lyon2	Lyon2
	Le rôle des progiciels logistiques	15	Lyon2	Lyon2
	Logistique industrielle	30	Lyon2	Lyon2
	Gestion d'entrepôts	18	Lyon2	Lyon2
UE pole outils transversaux	Gestion des ressources humaines	15	Lyon2	Lyon2
	Stratégie	18	Lyon2	Lyon2
	Gestion financière, contrôle budgétaire	30	Lyon2	Lyon2
	Gestion de la relation client	15	Lyon2	Lyon2
	Géomatique - Système d'Information Géographique	18	Lyon2	Lyon2
	Anglais des Affaires	20	Lyon2	Lyon2
UE 4 Stage : 30 ECTS	Stage + rédaction d'un mémoire	27	Lyon2	Lyon2